déi gréng
groupe parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
28 MAI 2019
740

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 28 mai 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Education nationale** et de **l'Enseignement supérieur** au sujet de la mise en place d'une formation de pédagogie inclusive à l'Université du Luxembourg.

Au Luxembourg, environ 4 500 élèves sont atteints de troubles d'apprentissage. La plupart d'entre eux suivent une scolarisation dans l'enseignement régulier tout en bénéficiant d'une prise en charge par des experts en la matière, ceci au niveau local, régional et national. Cette prise en charge intensive entraîne forcément des besoins en effectifs importants. Dans cet ordre d'idées, il nous paraît judicieux d'offrir une formation de pédagogie inclusive à l'Université du Luxembourg. Cette mesure a par ailleurs déjà été annoncée par le Ministre de l'Education nationale à l'occasion du forum international sur les troubles d'apprentissage en janvier 2016.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale et l'Enseignement supérieur :

(1) Quels sont les besoins actuels en pédagogues spécialisés pour prendre en charge les élèves atteints de troubles d'apprentissage ? Y a-t-il suffisamment de main-d'œuvre diplômée sur le marché du travail pour répondre à ces besoins?

(2) Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur l'état d'avancement de son projet de mettre en place une formation de pédagogie inclusive à l'Université du Luxembourg ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Marc Hansen
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 2 juillet 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur à la question parlementaire N° 740 de Monsieur le Député Marc Hansen

Par sa question parlementaire, l'honorable Député s'enquiert au sujet des besoins actuels en pédagogues spécialisés et de la mise en place d'une formation en éducation inclusive à l'Université du Luxembourg.

Je me permets de rappeler quelques éléments de ma réponse du mois d'avril 2019 à la question parlementaire n° 454 :

1 085 élèves à besoins éducatifs spécifiques bénéficient actuellement d'une assistance en classe assurée par un membre de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) alors que 1 023 élèves bénéficient d'une inscription dans un atelier de soutien.

Actuellement, 81 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) coordonnent et contribuent à la scolarisation de ces élèves dans les écoles fondamentales luxembourgeoises.

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) envisage de recruter plus de 25 I-EBS supplémentaires. Le recrutement sera poursuivi en printemps 2020 et, le cas échéant, les années suivantes, afin d'atteindre le nombre de 150 I-EBS prévu sur le plan national. Au terme de ces recrutements, chaque école fondamentale luxembourgeoise pourra bénéficier de l'intervention d'un I-EBS à l'avenir.

Dans le cadre de leur formation initiale, les étudiants en voie d'acquisition d'un Bachelor en Sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg réalisent un minimum de deux temps de terrain en relation avec l'encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Les temps de terrain réalisés par les étudiants dans les classes de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général, les centres de compétences et les écoles fondamentales luxembourgeoises, où ils suivent un I-EBS, leur permettent de découvrir les structures mises en place pour favoriser le progrès des élèves à besoins éducatifs spécifiques, de prendre conscience de la prise en charge de ces derniers à trois niveaux et de mettre en pratique les concepts expliqués pendant les séances théoriques. Pendant les temps de terrain réalisés dans les classes des écoles fondamentales luxembourgeoises, la participation aux concertations hebdomadaires et l'observation du

dispositif de différenciation mis en place par l'équipe pédagogique et explicité par le patron de stage préparent les futurs enseignants à l'organisation d'une prise en charge adéquate de tous les élèves.

L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) ainsi que les centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée proposent une grande panoplie de formations continues permettant aux enseignants d'optimiser le développement de leurs compétences professionnelles entre autres dans les domaines des troubles d'apprentissage et des troubles du comportement. Les membres d'une même équipe pédagogique peuvent se spécialiser dans divers domaines en fonction des besoins de la population scolaire locale pour favoriser ainsi la réussite scolaire de leurs élèves.

Afin d'améliorer encore davantage l'encadrement des élèves atteint de troubles d'apprentissage, l'offre d'une formation en éducation inclusive à l'Université du Luxembourg a en effet été envisagée. Dans ce contexte, une convention entre le MENJE et l'Université du Luxembourg a été signée en vue de l'établissement d'un programme de master en éducation inclusive. Suite à l'approbation de cette convention par le Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg, un poste de professeur ordinaire en éducation inclusive et diversité avait été approuvé en mai 2016, mais ce recrutement n'a pas été effectué à l'époque, suite à une décision prise dans le cadre de l'autonomie de l'Université du Luxembourg.

Lors du Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg du 5 avril 2019, le profil de poste pour le recrutement d'un professeur adjoint en éducation inclusive et difficultés d'apprentissage a été retenu. Ce recrutement serait un premier pas important dans la mise en place d'une formation de pédagogie inclusive à l'Université du Luxembourg et qui tient à cœur non seulement à cette dernière, mais également à mes ministères.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche